



## Câble électrique près de mon balcon

-----  
Par Justpierre

Bonjour à tous,

S'agit-il d'une violation des normes de sécurité électrique en France si un câble électrique passe à quelques centimètres de mon balcon, en provenance d'un chantier voisin ? Quelles sont les réglementations applicables, et quelles démarches puis-je entreprendre pour assurer ma sécurité et faire respecter la loi dans cette situation ?

Pour information le câble est isolé et je pense (vu la section du câble) que l'on soit sur du triphasé (~400V).

Cordialement,  
Pierre

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour  
Contactez ENEDIS pour en savoir plus.

-----  
Par AGeorges

Bonjour Pierre,

Les règles seraient là :  
la norme NF EN 50174-3 et le guide UTE C 15-900

Encore que s'agissant à priori d'un câble provisoire de chantier, ces règles sont-elles appli"cabl"es ?

C'est comme pour contacter Enedis. Pour une alimentation électrique 'normale', pourquoi pas, mais un câble de chantier, pas supposé passer chez le voisin ?

Votre balcon est-il en limite de propriété ? Ce qui mettrait le câble chez le voisin ...

La gêne est-elle uniquement visuelle ou avez-vous constaté des perturbations électro-magnétiques (pour un câble avec du 400V c'est tout de même peu probable) ?

-----  
Par isernon

bonjour,

pour les branchements provisoires de chantiers, le coffret de comptage est placé au plus près du réseau du concessionnaire, généralement au pied d'un poteau électrique.

il est donc vraisemblable que le câble qui vous gêne soit, après compteur, donc appartienne à l'entreprise titulaire du contrat de fourniture et qui en est donc responsable.

salutations